

## **Séance plénière**

*Séance plénière des 31 mai et 1er juin 2018*

---

**Question à M. Michel Cadot, préfet de la Région Ile-de-France,  
préfet de Paris, sur les moyens engagés par l'État pour lutter  
durablement contre les décharges sauvages et  
préserver les espaces naturels ouverts en Île-de-France  
comme l'ex-plaine maraîchère de Carrières-sous-Poissy.**

Monsieur le Préfet,

Depuis plusieurs années, l'Île-de-France est confrontée à de graves problèmes liés à la prolifération des décharges sauvages.

Les dépôts qui en sont issus peuvent représenter jusqu'à un cinquième du volume de déchets collectés dans les circuits traditionnels chaque année en Île-de-France, soit 20 à 25 kilos par habitant et par an, avec des coûts de prise en charge élevés, allant de 7 à 13 euros, par habitant et par an.

Loin de se résorber, ce phénomène s'est amplifié. La conséquence directe : une détérioration de l'environnement, du cadre de vie des riverains et de la santé des franciliennes et des franciliens vivant à proximité comme cela a été souligné par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU) dans un rapport de septembre 2017.

L'ensemble du territoire francilien est concerné.

A Carrières-sous-Poissy, dans les Yvelines, l'ex-plaine maraîchère est au cœur de l'actualité. Autrefois espace de culture maraîchère synonyme de prospérité locale, c'est maintenant un océan de déchets. L'agriculture y a été interdite à cause de la pollution aux métaux lourds engendrée par l'épandage des effluents de Paris durant un siècle.

Elle a été remplacée par un réseau francilien d'entreprises du secteur de la démolition qui y ont déposé, en toute illégalité, plusieurs milliers de mètres cubes d'ordures et de gravats parfois toxiques.

Ce ne sont pas moins de 8 000 tonnes de déchets, dont certains contenant de l'amiante, répartis sur 30 hectares de surface à ciel ouvert, qui s'accumulent malgré la mobilisation des riverains et l'action des élus locaux et des associations environnementales.

À Saint-Thibault-des-Vignes et à Pomponne, en Seine-et-Marne, c'est sous le pont de l'autoroute A 104 que viennent s'accumuler les déchets. Suite à une mobilisation de riverains et d'associations, 20 tonnes y ont été ramassées en mars dernier, pour la plupart issues du secteur du bâtiment.

Les forêts de Saint-Germain ou de Fontainebleau, les rives de la Marne et de la Seine, véritables poumons verts de notre région, sont menacées d'asphyxie et défigurées par l'accumulation de détritus. Confronté à un problème en augmentation, avec 1600 tonnes pour un coût annuel de 900 000 euros, l'ONF en est arrivé à installer des pièges photographiques dans les bois pour identifier les plaques d'immatriculation.

Face à ce phénomène, certaines collectivités locales se sont mobilisées. Elles déploient des dispositifs spécifiques, cherchent à favoriser l'économie circulaire, mais sont confrontées aujourd'hui à une limite : celle de la prise en charge financière.

En Seine-Saint-Denis, la Communauté de communes d'Est-Ensemble consacre chaque année plus de 5 millions d'euros pour collecter et traiter les quelques 10 000 tonnes de déchets issus de dépôts sauvages.

Le Conseil régional d'Ile de France a adopté, en juillet 2016, avec le soutien des élus du groupe RCDEC, une délibération cadre pour lutter contre les dépôts sauvages et un fonds propreté de 1 million d'euros a été mis en place.

Dans le même temps, nous avons accueilli avec intérêt l'annonce le 22 mai 2018 de la mise en place par Brune Poirson, Secrétaire d'Etat, d'un groupe de travail visant à lutter contre les dépôts sauvages de déchets ainsi que la présentation par le Premier ministre le 23 avril 2018 de la feuille de route pour une économie 100% circulaire.

En responsabilité, les élus ont saisi le Ministre de la transition écologique et solidaire. Une réponse nous est parvenue. Elle précise que le dossier est confié à... Michel Cadot, préfet de la Région Ile-de-France.

Dans ce cadre, pouvez-vous Monsieur le préfet nous préciser la politique conduite par l'État pour lutter contre les décharges sauvages et préserver les espace naturels ouverts en Île-de-France ? Nous indiquer les dispositions financières existantes ou à mettre en œuvre pour accompagner les collectivités locales ? Et, quelle réponse comptez-vous apporter aux habitants de la Seine-Aval qui sont confrontés à une situation devenue hors de contrôle ?



Eddie Ait